



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

JM/LW

P.V. ENEJER 07

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2020

Ordre du jour

Présentation des activités du SCRIPT

*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. David Wagner

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Luc Weis, Directeur du SCRIPT

M. Christian Lamy, Directeur adjoint du SCRIPT

M. David Dominguez Muller, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Franz Fayot, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

Présentation des activités du SCRIPT

La réunion a lieu dans les locaux du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (ci-après « SCRIPT), situés à l'EduPôle de Walferdange. En guise d'introduction, le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP) rappelle qu'au cours de la session ordinaire 2016-2017, la Commission de l'Education

nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en fonction à l'époque a instruit et porté au vote de la Chambre des Députés le projet de loi 7077, visant à restructurer le SCRIPT. Trois ans après le vote de la loi précitée, il a semblé utile à la Commission de se déplacer dans les locaux du SCRIPT, afin de se faire une idée plus précise des tâches et des missions du Service qui a connu un développement considérable depuis sa création en 1993 pour devenir aujourd'hui l'un des moteurs principaux de développement dans le domaine de l'éducation au Luxembourg.

M. le Directeur et M. le Directeur adjoint du SCRIPT expliquent qu'afin de réaliser ses nombreuses missions, le SCRIPT dispose de six divisions :

- la Division de l'innovation pédagogique et technologique, appelée à élaborer et à accompagner des projets innovateurs dans les domaines de la pédagogie, de la technologie, de la culture, des médias et du développement durable. Ces projets émanent d'une demande du terrain, de l'initiative des collaborateurs du SCRIPT ou de ses partenaires nationaux et internationaux. Ils sont réalisés en concertation avec les enseignants et les éducateurs des établissements scolaires et des structures éducatives, les services et les départements du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et avec le monde scientifique ;

- la Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques, qui élabore et promeut des projets, des initiatives, des activités et des événements qui sont complémentaires à l'offre scolaire basée sur les programmes officiels. Ces projets concernent les domaines de la promotion de la lecture, de la culture, de l'entrepreneuriat, du journalisme, des technologies de l'information et de la communication, du bien-être et de la santé ainsi que de l'orientation scolaire et professionnelle dans les écoles et les lycées. Un accent particulier est mis sur la collaboration avec des associations et institutions ;

- la Division du développement du curriculum, qui accompagne les commissions nationales de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire dans leur travail de développement et d'actualisation des programmes scolaires. Elle assure leur mise en réseau et veille à la continuité et à la cohérence des programmes ;

- la Division du développement de matériels didactiques, qui est chargée de la conception, de l'édition et de la distribution de matériels didactiques. Elle veille à ce que ces derniers soient en cohérence avec les programmes et les plans d'études du système scolaire luxembourgeois. Cette division vise notamment à développer du matériel digital, que ce soit des manuels numérisés ou numériques, des applications web ou des plateformes d'apprentissage en ligne ;

- la Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative, qui est chargée de fournir au Ministère, aux établissements scolaires et aux différentes parties prenantes des informations et des données actualisées et exploitables. Il s'agit d'établir une image précise et complète de la qualité du système éducatif et de guider les décisions quant à la politique éducative ;

- la Division du développement des établissements scolaires, qui accompagne les écoles et les lycées dans leur démarche globale de développement scolaire. Elle les soutient notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan de développement de l'établissement scolaire, dans le but d'accroître l'autonomie pédagogique des établissements scolaires ainsi que de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un profil bien spécifique.

En guise de conclusion, M. le Directeur du SCRIPT souligne que la vocation principale de son Service consiste à se mettre au service des 239 écoles et lycées du Grand-Duché ainsi que des quelque 12.500 enseignants qui constituent l'interlocuteur privilégié du SCRIPT.

Dans la réalisation de ses activités, le Service vise plus particulièrement à avoir une vue d'ensemble du système d'éducation. C'est pour cela qu'il est primordial de surmonter les barrières entre les différents ordres d'enseignement (enseignement fondamental, enseignement secondaire classique et général, formation professionnelle, éducation d'élèves à besoins spécifiques). A cet effet, les différentes divisions et groupes de travail œuvrant au sein du SCRIPT regroupent des acteurs disposant d'expériences professionnelles très diversifiées. Dans la réalisation de ses missions, le SCRIPT, qui est une entité du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, travaille en étroite collaboration avec d'autres services publics nationaux, les chambres professionnelles, des associations sans but lucratif, ainsi qu'avec des partenaires internationaux.

En ce qui concerne l'élaboration de matériel didactique, les priorités du SCRIPT se présentent comme suit :

- au niveau de la formation professionnelle, l'objectif consiste à procéder progressivement à la digitalisation des syllabus proposés par les enseignants. Concrètement, il s'agit de réaliser chaque année une version numérique de quelque cinq à dix manuels scolaires traditionnels ;

- dans l'enseignement fondamental, le SCRIPT est un éditeur de manuels scolaires parmi d'autres, étant donné que les autorités communales disposent d'une certaine liberté dans le choix des manuels scolaires. A noter qu'actuellement, le SCRIPT se concentre sur l'élaboration d'un nouveau matériel didactique pour l'apprentissage de la langue française au cycle 3. Des réflexions sont également menées en vue d'une révision du matériel pédagogique du cours « Vie et société » ainsi que du matériel pédagogique pour l'apprentissage des mathématiques ;

- dans l'enseignement secondaire, le SCRIPT est à l'écoute des lycées et des commissions nationales de l'enseignement secondaire concernées, à la demande desquels il procède à l'élaboration de nouveaux matériels.

Rappelons que le SCRIPT est l'acteur principal de la mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires obligatoires pour les élèves de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général à partir de la rentrée 2018/2019.

A noter que le SCRIPT, qui dispose d'un budget annuel de quelque 27 millions d'euros, emploie actuellement 130 salariés, dont de nombreux enseignants détachés disposant d'une décharge de tâche d'enseignement.

*

Après la présentation des missions du SCRIPT, les membres de la Commission se voient expliquer en détail plusieurs projets dans le domaine de l'élaboration de matériel didactique, à savoir le nouveau matériel pour l'apprentissage de la langue française au cycle 3 de l'enseignement fondamental, l'application « MathemaTIC » pour l'enseignement fondamental et le cycle inférieur de l'enseignement secondaire, l'élaboration de nouveau matériel didactique pour les filières du bâtiment et de l'artisanat de la formation professionnelle, l'introduction des compétences en matière de codage dans l'enseignement fondamental, ainsi que les plateformes en ligne « MiMaMu » (« Mir maache Musek ») et « MaKeDra » (« Maach (k)een Drama »).

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Mme Martine Hansen (CSV) se renseigne sur la composition du groupe de consultance qui encadre l'élaboration du nouveau matériel didactique pour l'apprentissage de la langue française au cycle 3 de l'enseignement fondamental. Il est expliqué que l'Université du Luxembourg a été associée en amont à la phase de réflexion autour de la conceptualisation d'une nouvelle approche en matière de l'enseignement de la langue française pour l'enseignement fondamental. Pour ce qui est de l'élaboration du matériel « Salut, c'est magique » pour le cycle 3, le groupe de consultance est composé d'enseignants, d'instituteurs spécialisés en développement scolaire, de représentants des directions régionales et du Ministère. Par ailleurs, le groupe de travail du SCRIPT a fait appel à l'expertise de chercheurs de l'Université Paris-Sorbonne et du Centre de linguistique appliquée de l'Université de Franche-Comté à Besançon. Il est par ailleurs précisé que, pendant la phase d'élaboration et en amont de sa validation, le nouveau matériel didactique est testé par des enseignants qui sont invités à donner leur point de vue, dont il est tenu compte pour la suite des travaux.

- En réponse à une question de Mme Francine Closener (LSAP), il est expliqué que le nouveau matériel didactique pour l'apprentissage de la langue française dans l'enseignement fondamental comprend non seulement un manuel pour l'élève sous forme de fascicules, mais également un complément de littérature de jeunesse et des supports complémentaires comme un site Internet et une application avec un jeu de vocabulaire par exemple.

- Suite à une question de Mme Martine Hansen (CSV), il est expliqué que l'application « MathemaTIC » ne s'adresse pas uniquement aux classes dites « IPad » de l'enseignement secondaire, mais peut être installée sur toute sorte de matériel informatique, que ce soit sur l'ordinateur, sur des tablettes tactiles et sur des smartphones, nonobstant le système d'exploitation utilisé. Il s'agit d'un outil d'apprentissage numérique, complémentaire aux manuels classiques, disponible en langue française, allemande, anglaise et portugaise et destiné aux élèves des cycles 3 et 4 de l'enseignement fondamental et aux classes inférieures de l'enseignement secondaire. Il favorise l'apprentissage autonome et augmente la motivation chez l'apprenant. Il permet à l'enseignant d'analyser les progrès des élèves, d'identifier les difficultés d'apprentissage et de développer une pédagogie différenciée et personnalisée aux besoins de chaque apprenant. Le caractère plurilingue de l'application « MathemaTIC » favorise également l'apprentissage des élèves qui ont des difficultés avec la langue véhiculaire dans laquelle est enseignée le cours de mathématiques.

- M. Sven Clement (Piraten) pose la question de savoir si l'application « MathémaTIC » est destinée aux élèves du Grand-Duché uniquement. M. le Directeur du SCRIPT explique qu'au-delà du Luxembourg, le programme est utilisé en France et testé au Portugal et en Afrique du Sud. Le SCRIPT perçoit des droits de licences lors de la vente de l'application à des entités tierces.

- En réponse à une question de Mme Martine Hansen (CSV), il est expliqué que le manuel pour les filières du bâtiment et de l'artisanat de la formation professionnelle est destiné aux trois régimes, à savoir les classes menant vers le certificat de capacité professionnelle (CCP), vers le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et vers le diplôme de technicien (DT). L'apprentissage par compétences se reflète également dans le manuel qui a été élaboré en étroite concertation avec les commissions nationales de formation compétentes.

- Mme Martine Hansen (CSV) s'enquiert des raisons pour lesquelles le SCRIPT travaille à l'élaboration d'un ouvrage technique en langue luxembourgeoise pour la filière « commerce » de la formation professionnelle. La représentante du SCRIPT explique que la demande afférente émane des enseignants de ladite filière qui considèrent qu'un manuel en langue luxembourgeoise fait actuellement défaut et serait utile pour améliorer les

compétences linguistiques des élèves qui disposent déjà de connaissances avancées en langue française notamment.

- En réponse à une question de M. Claude Lamberty (DP), M. le Directeur du SCRIPT explique que le plus grand défi à relever pour le Service consiste à faire en sorte que l'offre didactique développée atteigne tous les enseignants et l'entièreté de la population scolaire, indépendamment des ordres d'enseignement concernés. A titre d'exemple, l'orateur cite l'application « MathemaTIC », qui est actuellement utilisée par 156 parmi les 159 écoles fondamentales et par 34 des 37 lycées publics, de sorte qu'il reste encore un bout de chemin à faire avant l'utilisation généralisée de l'application.

- Mme Josée Lorsché (« déi gréng ») souligne l'importance d'une meilleure concertation des autorités compétentes lors de la conception de nouvelles infrastructures scolaires, notamment afin que l'approche pédagogique qui y va être appliquée soit prise en considération pendant la phase de planification. L'intervenante pose la question de savoir si le SCRIPT se voit associé à ces processus de conception. M. le Directeur adjoint du SCRIPT explique que le Service propose des lignes directrices aux autorités communales qui vont dans le sens des considérations formulées par Mme la Députée. Parallèlement, le Service mène des projets pilotes dans six lycées dans le but de montrer aux enseignants et aux élèves l'influence de l'aménagement d'une salle de classe sur les capacités d'apprentissage.

- M. David Wagner (« déi Lénk ») pose la question de savoir si l'introduction du codage dans l'enseignement fondamental ira de pair avec la familiarisation des élèves avec les logiciels des grands fabricants qui dominent le marché. M. le Directeur du SCRIPT explique que, dans une première phase, il est prévu d'introduire le codage dans le cycle 4 de l'enseignement fondamental, en tant que compétence à acquérir en matière de mathématiques. A partir de l'année scolaire 2021/2022, il sera introduit de manière transversale dans toutes les branches des cycles 1 à 3 dans le but de montrer de manière ludique aux élèves l'importance de comprendre le fonctionnement de certaines chaînes d'action, et ceci sans avoir recours à des outils numériques. Finalement, l'introduction des sciences informatiques en tant que nouvelle branche dans la grille horaire des classes inférieures de l'enseignement secondaire à l'année scolaire 2021/2022 vise à transmettre un certain état d'esprit aux jeunes afin de les sensibiliser avec les algorithmes et les mécanismes sous-jacents qui règlent le fonctionnement des sites Internet et des applications qu'ils consultent. Tandis que le recours à des logiciels spécifiques est de moindre importance dans l'enseignement conventionnel, il peut être d'une grande utilité pour soutenir les élèves à besoins éducatifs spécifiques ou particuliers, par exemple.

- Mme Djuna Bernard (« déi gréng ») pose la question de savoir si les efforts entrepris par le SCRIPT en matière de numérisation des matériels didactiques ne risquent pas d'accroître le sédentarisme des élèves et les problèmes de santé y liés. Les représentants du SCRIPT expliquent que les outils numériques développés par le Service ne sont pas un but en soi, mais visent à apporter une plus-value par rapport aux matériels conventionnels utilisés en classe. Par ailleurs, il convient de souligner que le SCRIPT ne développe pas d'outils numériques pour les classes des cycles 1 et 2, étant donné que de tels outils ne sont pas aptes au bas âge des élèves concernés. Finalement, le SCRIPT soutient par des conseils et par des guides pratiques des projets pédagogiques tels que des écoles ou des crèches en forêt.

- Mme Djuna Bernard (« déi gréng ») demande des informations au sujet d'éventuelles études menées par le SCRIPT visant l'évolution à long terme des concepts pédagogiques. M. le Directeur du SCRIPT explique que ces études se limitent à des projets visant à déterminer les compétences à enseigner en vue de l'an 2030 ainsi qu'à des projets pilotes dans trois lycées où les élèves sont appelés à réfléchir sur les défis auxquels doit faire face le Luxembourg en matière de croissance démographique, par exemple.

- En réponse à une question de Mme Francine Closener (LSAP), le représentant du SCRIPT explique que le projet « école entrepreneurial », limité à quatre écoles secondaires, est en phase d'être remplacé par le label « entrepreneurial schools », auquel peuvent appliquer tous les lycées dans le but de promouvoir l'esprit entrepreneurial de leurs élèves. Ledit projet, qui a été élaboré en concertation avec le Ministère des Classes moyennes, est mis en œuvre avec quelque 60 partenaires externes.

- Mme Francine Closener (LSAP) se renseigne sur le rôle du SCRIPT en matière d'orientation scolaire. M. le Directeur du SCRIPT explique que son Service se considère comme partenaire des organes compétents dans ce domaine, à savoir le Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires ainsi que la Maison de l'orientation.

- En réponse à une question de Mme Francine Closener (LSAP), il est expliqué que la décision sur l'introduction de nouveau matériel didactique en classe incombe soit au Ministre, soit aux commissions nationales compétentes. D'une manière ou d'une autre, ladite décision est précédée par un long processus de développement et de validation, pendant lequel se pose en outre la question de savoir quel outil est le mieux adapté pour atteindre les objectifs didactiques visés.

- Suite à une question de Mme Martine Hansen (CSV), M. le Directeur du SCRIPT explique que la collaboration du Service avec l'Observatoire national de la qualité scolaire est actuellement encore en phase de réalisation, étant donné que ledit Observatoire, créé en 2018, n'a que récemment entamé ses activités.

- Mme Martine Hansen (CSV) se renseigne sur le rôle du SCRIPT en matière d'accompagnement des lycées dans le cadre de l'élaboration du plan de développement de l'établissement scolaire. Il est expliqué que quatre collaborateurs de la Division du développement scolaire du SCRIPT sont à disposition des lycées afin de soutenir les cellules de développement scolaire chargées, entre autres, d'élaborer ledit plan. L'objectif consiste à proposer à chaque lycée un suivi individuel et personnalisé. A noter que chaque établissement est libre d'accepter cette offre ou d'avoir recours à ses propres moyens.

- Mme Martine Hansen (CSV) s'enquiert sur les projets du SCRIPT en matière de développement de matériel didactique dans le domaine des sciences naturelles et de la technologie de l'enseignement secondaire. Les représentants du SCRIPT expliquent qu'outre des collaborations avec des partenaires externes comme l'Université du Luxembourg ou le Luxembourg Science Centre, le Service est actuellement chargé d'élaborer du nouveau matériel pour le cours de mathématiques, sciences physiques et chimie de l'enseignement secondaire, ceci suite à une demande afférente des enseignants. Alors que le matériel actuel repose sur une approche qui valorise l'acquisition du savoir, les nouveaux outils seront orientés vers l'utilisation pratique : l'élève n'apprendra plus une pure formule scientifique, mais sera invité à comprendre les phénomènes qui sont à son origine.

- M. Marc Hansen (« déi gréng ») pose la question de savoir si les enseignants qui ont recours aux outils numériques en classe n'ont pas tendance à se décharger de leur mission pédagogique au profit desdits outils. Les représentants du SCRIPT expliquent que le matériel numérique développé par le Service vise en première ligne à valoriser la tâche de l'enseignant qui est appelé à différencier davantage entre ses élèves et à leur offrir un enseignement qui tient compte de leurs forces et faiblesses individuelles. M. Fernand Kartheiser (ADR), prenant note de ces explications, donne à considérer qu'une école qui accorde trop d'attention aux faiblesses des élèves, les prépare mal aux exigences de la vie professionnelle où ils sont exposés en permanence aux pressions et à la concurrence de leur lieu de travail.

- Mme Josée Lorsché (« déi gréng ») se renseigne sur les moyens que le SCRIPT met en œuvre pour pallier les déficiences dont certains instituteurs font preuve en matière de compétences linguistiques notamment. Les représentants du SCRIPT expliquent que les compétences du Service dans ce domaine sont limitées, étant donné que la formation initiale de l'instituteur incombe entre autres à l'Université du Luxembourg. Néanmoins, le SCRIPT est conscient qu'il joue un rôle important dans la transmission des compétences linguistiques aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, qui deviennent les instituteurs et les enseignants de demain.

Luxembourg, le 4 février 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche,
Gilles Baum